



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-9-10-1

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction des territoires de la solidarité

Service consulté

AVENANT 2020 A LA CONTRACTUALISATION ETAT-DEPARTEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Résumé : Dans le prolongement de la contractualisation initiale de l'année 2019, la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté fait l'objet de nouveaux engagements en 2020 entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin pour un montant de 2,325 millions d'euros. Les financements mobilisés par l'Etat cette année s'élèvent à 1,162 millions d'euros, soit un quasiment doublement par rapport à l'année dernière, auxquels doivent correspondre des dépenses départementales d'un montant équivalent.

Pour cette deuxième année, et dans le cadre prévu, deux orientations sont identifiées, par l'Etat : le traitement de la crise sanitaire Covid et ses conséquences sociales, ainsi que l'insertion.

En 2020, le Département du Haut-Rhin poursuit ainsi ses efforts particulièrement volontaristes et innovants en matière d'insertion. Le soutien aux acteurs en prise avec la crise sanitaire et sociale, ainsi que le soutien aux jeunes majeurs sortants de l'ASE, particulièrement exposés, constituent également deux axes forts de la contractualisation de cette année.

Cet exercice 2020 porte par ailleurs une nouveauté, l'association de la Caisse d'allocations familiales aux travaux de la Stratégie. Dans le cadre de cette dernière, une charte tripartite Etat-CAF-Département vient ainsi décliner les engagements des trois institutions pour 2020.

Pour rappel, cette stratégie nationale, initiée en septembre 2018 par le Président de la République, s'articule autour de 5 engagements portant chacun une promesse de mobilisation de crédits supplémentaires par l'Etat :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté (1,24 milliard d'€),
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants (271 millions d'€),
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes (439 millions d'€),
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité (4,97 milliards d'€),
- Investir pour l'accompagnement vers l'emploi (1,04 milliard d'€).

Cette seconde année d'exécution est évidemment impactée par les conséquences de la crise sanitaire et s'efforcera de prendre en compte les difficultés sociales des personnes les plus exposées.

Dans ce contexte, l'Etat porte ainsi l'orientation d'un accent à mettre, pour cette année, sur les problématiques d'insertion et le traitement des conséquences sociales de la crise sanitaire. L'enveloppe des financements 2020 de l'Etat connaît un quasi-doublement, passant de 612 343,16€ à 1 162 693,62€.

I. L'avenant 2020 de la contractualisation Etat-Département

L'avenant 2020 repose sur la trame fixée par l'Etat et déjà adoptée en 2019.

Trois domaines de compétences clés du Département sont concernés par la contractualisation Etat-Département : la préparation à l'autonomie des jeunes confiés à la collectivité et l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE, l'action sociale de proximité et l'insertion. Ces trois thématiques représentent les trois axes du socle de la contractualisation. Outre ce socle, des « initiatives départementales » permettent de mettre en avant des actions particulières relevant des différents axes.

Les crédits alloués par l'Etat sont fléchés et individualisés par ce dernier pour chaque axe et chaque action, de même que pour les initiatives départementales. Les financements correspondant du Département peuvent prendre la forme soit d'une valorisation d'actions engagées, soit de crédits supplémentaires.

La répartition des financements selon les axes, établie par l'Etat, est ainsi opérée de la façon suivante :

1. « Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE » : 815 150,88€ au total dont 586 750,88€ au titre des initiatives départementales,
2. « Action sociale de proximité » : 380 000€,
3. « Insertion des bénéficiaires du rSa » : 909 062,36€.

221 174€ sont par ailleurs proposés au titre des initiatives départementales pour répondre spécifiquement aux besoins fondamentaux des populations les plus exposées aux conséquences de la crise sanitaire et sociale.

Au total, ce sont donc bien 1 162 693,62€ de financements de l'Etat, auxquels doivent ainsi correspondre 1 162 693,62€ de dépenses départementales, pour une valorisation globale de 2 325 387,24€ qui sont portés au titre de la Stratégie pour 2020.

D'une façon opérationnelle pour cette année 2020, 15 actions sont portées au titre de l'avenant. Chacune d'entre elles fait l'objet d'une fiche action jointe au rapport et sont présentées ci-dessous.

a) Actions du socle

- L'enjeu de **la préparation à l'autonomie pour les enfants confiés au Département au titre de l'aide sociale à l'enfance**, est l'un des axes forts de la politique de protection de l'enfance de notre collectivité. Préparer au mieux les jeunes confiés et accompagnés est en effet primordial pour éviter toute « sortie sèche ».

Cet enjeu, couplé aux possibilités d'appui et de soutien offertes aux jeunes une fois sortis de l'ASE, constituent le premier axe de la contractualisation.

Trois actions ont ainsi été identifiées. La première, « Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie » (36 400€ Etat et 36 400€ Cd68), permet de consolider les actions de préparation à l'autonomie engagées par le service de l'Aide sociale à l'enfance, notamment en amont de la majorité. A noter pour cette année 2020, des créations de postes en CDD pour renforcer cet accompagnement.

En second lieu, poursuite de l'action « Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE » (11 750€ Etat et 11 750€ Cd68) visant à faire des Points d'accueil et d'écoute jeune (PAEJ) des lieux ressources que pourront mobiliser les jeunes sortis de l'Aide sociale à l'enfance. Il s'agit là d'une valorisation du soutien apporté par le Département à l'association SEPIA qui porte les PAEJ dans le Haut-Rhin.

Enfin, « Poursuite des actions et innovations en matière de logement des jeunes proche majorité et jeunes majeurs sortants de l'ASE » (66 050€ Etat et 66 050€ Cd68) permet de valoriser la montée en charge des dispositifs mis en œuvre lors de la première année de contractualisation. Près de 117K€ recouvrent ainsi cette montée en charge. En outre, le Département s'engage dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales autour d'un nouveau projet porté par ALEOS qui permettra d'accueillir notamment des jeunes sortants de l'ASE, consolidant ainsi l'offre pour ce public pour lequel la problématique du logement est essentielle. 15 000€ sont ainsi consacrés à ce nouveau partenariat en 2020 pour le lancement de l'opération concernant des jeunes sortants de l'ASE.

- Dans le cadre de **l'action sociale de proximité**, deux actions sont portées.

La première, portant « un renforcement de maillage territorial » (110 000€ Etat et 110 000€ Cd68), vise la présence d'un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de transports en tout point du territoire départemental pour la population. Fort d'une situation départementale déjà particulièrement favorable dans le Haut-Rhin du fait du maillage existant des Espaces solidarité et Espaces solidarité Senior, il est proposé de renforcer pour 2020 la qualité de l'accueil au sein des Territoires avec la création de 3 postes en CDD en proximité directe des publics accompagnés.

La seconde action pose pour objectif le déploiement des référents de parcours tels que définis par les Etats généraux du travail social (« Pour la mise en œuvre des référents de parcours », 80 000€ Etat et 80 000€ Cd68). Les années 2020 et 2021 seront celles de la montée en charge de ce nouveau dispositif dont le déploiement opérationnel a été perturbé par la crise sanitaire.

- En matière d'**insertion vers l'emploi**, les objectifs portés par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, rejoignent largement les efforts déployés par le Département du Haut-Rhin, dans le cadre de la politique départementale d'insertion et notamment du « juste droit », autant pour fluidifier et accélérer la mise en œuvre des parcours d'insertion au bénéfice de ceux qui y ont droit, que pour développer des actions concrètes et opérationnelles pour rapprocher les bénéficiaires du rSa du monde professionnel et de l'emploi.

-

La première action relevant de cet axe, « Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des bénéficiaires du rSa » (112 496€ Etat et 112 496€ Cd68), vise, en 2020 comme en 2019, à valoriser le fonctionnement des plateformes rSa permettant une intervention efficace dans le traitement de l'entrée dans le rSa.

Le second volet, relatif à la garantie d'activité, se décline en plusieurs actions innovantes destinées à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et permettant de conforter les actions mises en place dans le cadre de l'appel à projet annuel au titre de la politique départementale d'insertion ainsi que des actions innovantes initiées dans la contractualisation 2019 (pour un total de 342 035,18€ Etat et 342 035,18€ Cd68).

A noter une augmentation des moyens dédiés à l'aide à la mobilité des bénéficiaires du rSa, lancée courant 2019 et déployée en 2020 en année pleine.

Un renforcement, pour le dernier trimestre 2020, des moyens alloués à la mise en œuvre des accompagnements globaux, Pôle Emploi-Département, de bénéficiaires du rSa, est intégré dans cette action, sous la forme du financement d'un emploi CDD supplémentaire au sein du CIAREM.

Sont également intégrés à ce titre les dispositifs exceptionnels des « jobs d'été » mis en place dès l'été 2020, visant à offrir des opportunités à des jeunes dans le contexte particulièrement tendu du marché du travail en période de crise sanitaire et sociale.

b) Initiatives départementales

Il est proposé en 2020 d'une part, de consolider les actions en faveur du logement des jeunes et de la préparation à l'autonomie (293 375,44€ Etat et 293 375,44€ Cd68) au regard de la prégnance de ces problématiques. Ces sommes permettent de couvrir la montée en charge de ces dispositifs sur cette année 2020.

Il est proposé d'autre part, de porter un fonds de soutien ciblant des actions spécifiquement liées à cette crise sanitaire et sociale autour notamment des besoins fondamentaux de la population. En lien avec les travaux de l'Etat sur l'aide alimentaire, il est proposé d'orienter ce soutien vers les épiceries sociales et solidaires et restaurants sociaux du Haut-Rhin (110 587€ part Etat et 110 587€ part Cd68), soit un total de 221 174€.

II. Une Charte tripartite entre l'Etat, le Département et la Caisse d'allocations familiales pour marquer leur engagement volontariste en faveur des publics les plus fragiles

Dans le contexte de crise sanitaire et sociale de l'année 2020, les enjeux de lutte contre la pauvreté apparaissent d'autant plus cruciaux et appellent un engagement sans faille de l'ensemble des acteurs.

Soucieux d'engager une démarche commune pour mieux conjuguer leurs efforts, l'Etat, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales ont souhaité marquer par le biais de cette Charte leur volonté de dépasser le cadre fixé par la convention en affirmant des engagements réciproques forts, déclinés en un plan d'actions volontariste articulé autour de deux thématiques d'importance :

- l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans ;
- l'accès aux droits.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver l'avenant 2020 à la contractualisation de l'Etat et du Département relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de m'autoriser à signer cet avenant joint en annexe au présent rapport,

- Approuver la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Département et la Caisse d'allocations familiales et de m'autoriser à signer cette Charte, jointe en annexe au présent rapport,
- Approuver le fonds de soutien lié à la crise sanitaire et sociale vers les épiceries sociales et solidaires et restaurants sociaux du Haut-Rhin, pour un montant total de 221 174€ dont 110 587€ pour l'Etat et 110 587€ pour le Département et dont les modalités d'aides sont fixées en annexe au présent rapport,
- Approuver la convention type d'octroi de subvention de fonctionnement aux associations/organismes, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à signer les conventions particulières avec les partenaires en application de cette convention type.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH